



RÉSUMÉ

La base actuelle pour l'élaboration d'un système d'indicateurs pour mesurer l'efficacité de l'Accord a été présentée dans [CC5 Inf 16 Rév 1](#). Cette question a fait l'objet de travaux intersessions, suivant les directives énoncées dans le [Rapport Final de CC5](#), paragraphes 14.2 à 14.4.

Le Comité consultatif (CC) [AC] a examiné les commentaires et les conseils relatifs à ces indicateurs ([CC6 Inf 07](#) et [CC6 Doc 27](#)), en tenant compte des conclusions et des avis formulés à ce sujet par les groupes de travail ([CC6 Doc 14 Rév 4](#) et [CC6 Doc 11 Rév 4](#)). Le CC a recommandé que certains des indicateurs énumérés ci-dessous soient utilisés immédiatement, et que les autres soient affinés et évalués. En outre, le CC a recommandé que les mises à jour de l'indicateur existant, la Liste rouge de l'UICN [IUCN] du statut des espèces de l'ACAP, continuent à être présentées à chaque réunion des Parties à l'ACAP.

RECOMMANDATION

Il est recommandé que les Parties approuvent l'utilisation et l'affinement des indicateurs proposés, tel que recommandé par CC6.

INTRODUCTION

Après avoir examiné les caractéristiques souhaitables d'indicateurs de performance lors la Cinquième Réunion du Comité consultatif (CC5), le CC a convenu :

- a) que les catégories d'indicateur devaient, dans la mesure du possible, être en conformité avec le système « État - Pression - Réponse » [SPR System], tout en reconnaissant que certains indicateurs importants se rapporteraient au suivi de l'acquisition progressive de données pertinentes pour permettre l'élaboration d'indicateurs ÉPR ;

« Le présent document est présenté pour examen par l'ACAP et il est possible qu'il contienne des données, des analyses et/ou des conclusions non publiées et susceptibles d'être modifiées. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées à des fins autres que les travaux du Secrétariat de l'ACAP, du Comité consultatif de l'ACAP ou de leurs groupes de travail auxiliaires, sans l'autorisation des propriétaires des données originales. »

- b) que certains indicateurs de base (voir Annexe 15 du rapport final de CC5) identifiés par les groupes de travail, qui étaient facilement réalisables avec les données déjà en possession de l'ACAP, pourraient être adoptés immédiatement et, le cas échéant, intégrés dans le modèle de présentation révisé des rapports nationaux ; et
- c) que certains autres indicateurs identifiés par les groupes de travail devaient encore être affinés pendant l'intersession.

Lors de CC6, le CC a examiné les commentaires et les conseils relatifs à ces indicateurs en tenant compte des conclusions et des avis formulés à ce sujet par les groupes de travail ([CC6 Doc 14 Rév 4](#) et [CC6 Doc 11 Rév 4](#)). Le CC a recommandé que certains des indicateurs énumérés ci-dessous soient utilisés immédiatement, et que les autres soient affinés et évalués. En outre, le CC a recommandé que les mises à jour de l'indicateur existant, la Liste rouge de l'UICN [IUCN] du statut des espèces de l'ACAP, continuent à être présentées à chaque réunion des Parties à l'ACAP.

Le Secrétariat a préparé un tableau qui indique comment les indicateurs peuvent être « alimentés » en informations actuellement disponibles dans la base de données de l'ACAP (ANNEXE1).

1. INDICATEURS RELATIFS À LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER

État (É)

- 1. Disponibilité de données pour la définition des aires de répartition en mer d'espèces de l'ACAP
- 2. Disponibilité de données sur la capture accessoire d'espèces de l'ACAP

Pression (P)

- 1. Taux et niveaux des captures accessoires d'espèces de l'ACAP

Réponse (R)

- 1. Mise en œuvre de mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les ZEE (Zones économiques exclusives) [EEZ].
- 2. Engagement du dialogue avec les ORGP sur les questions de capture accessoire d'oiseaux de mer
- 3. Recherche et élaboration de mesures d'atténuation efficaces pour les oiseaux de mer

Il n'est pas encore possible de fournir des indicateurs de base pour la capture accessoire d'oiseaux de mer, vu que l'information requise est actuellement insuffisante ou non accessible au Secrétariat. L'élaboration de ces indicateurs nécessite la collecte de données supplémentaires et l'apport du Groupe de travail.

2. INDICATEURS RELATIFS AUX SITES DE REPRODUCTION

État (É)

1. Îles abritant des espèces étrangères
 - a) Modificateurs de l'habitat
 - b) Prédateurs connus/potentiels

Pression (P)

1. Sites sur lesquels planent des menaces

Index composé présentant les menaces classées par catégorie (faible, moyenne, élevée, très élevée)

Réponse (R)

1. Actions d'éradication et/ou de gestion de site engagées (noter qu'il s'agit essentiellement ici de l'inverse de P1).
2. Actualité du plan de gestion de site (date/date de l'examen) et statut de la mise en œuvre des actions en faveur des espèces de l'ACAP (il serait nécessaire de solliciter des informations complémentaires des Parties).
3. Existence d'un protocole de biosécurité pour les sites (à cause des données incomplètes communiquées jusqu'ici par certaines Parties, il sera nécessaire de demander des informations supplémentaires).

Ces indicateurs peuvent être élaborés rapidement à partir des informations contenues dans la base de données de l'ACAP (ANNEXE 1), mais dépendent des Parties pour la tenue à jour des données.

3. INDICATEURS RELATIFS AU STATUT ET AUX TENDANCES DES POPULATIONS

État (É)

1. Disponibilité de données sur les populations
 - a) Pourcentage de sites dont l'estimation de la population est fiable
 - b) Proportion de sites disposant de recensements réalisés au cours des 10 dernières années
 - c) Proportion de sites disposant de recensements réalisés au cours des 20 dernières années
2. Disponibilité de données de surveillance – nombre/proportion de combinaisons de sites/populations avec suivi annuel des populations
3. Disponibilité de données démographiques – nombre/proportion de combinaisons de sites/populations avec programmes démographiques continus
4. Tendances des populations

- a) Nombre et proportion de sites sans données de tendances (minimum de trois comptages au cours des 10 dernières années, avec au moins un comptage réalisé au cours des cinq premières années et un comptage au cours des cinq dernières années) ;
- b) Nombre/proportion de sites où les tendances des populations sont en hausse, en baisse, stables, indéterminées.

Comme pour les indicateurs de lieu de reproduction, les informations de cette série d'indicateurs sont désormais facilement accessibles dans la base de données de l'ACAP, mais la façon dont ces informations sont extraites et présentées (ANNEXE 1) est légèrement floue. Le Groupe de travail sur le statut de la population et de la conservation examinera les options disponibles pendant l'intersession et finalisera sa recommandation lors de CC7.

4. INDICATEURS DE CAPACITÉ

L'examen de ce sujet faisait partie des tâches du groupe intersessions. Dans [CC6 Inf 07](#), BirdLife International suggérait que les indicateurs potentiels de l'ACAP pourraient s'inscrire dans la ligne de certains des indicateurs déjà acceptés par toutes les Parties de l'ACAP lors de la réunion de 2010 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) [CBD].

Ces indicateurs pourraient ainsi inclure, pour atteindre les objectifs de l'Accord :

- a) les flux de financement globaux [aggregated financial flows] aux titres suivants:
 - (i) budgets nationaux (ii) secteur privé (iii) ONG, fondations et universités, et
 - (iv) institutions financières internationales ;
- b) soutien financier national pour les activités intérieures ; et,
- c) ressources financières des pays développés aux pays en développement.

Les Parties ont reconnu la valeur potentielle de ces indicateurs, mais aussi la difficulté d'évaluer ces données de manière comparable et cohérente. Néanmoins le Comité consultatif a encouragé les Parties à faire part de leurs idées, pour la prochaine réunion du Comité consultatif, en ce qui concerne les indicateurs de capacité, y compris ceux signalés lors de la réunion de la CDB, qui pourraient convenir à l'ACAP.

Il a également été reconnu que les Parties à l'ACAP pourraient peut-être envisager l'élaboration d'indicateurs de capacité qui concernent plus directement les réalisations depuis que l'ACAP est entré en vigueur, en particulier ceux qui se rapportent au programme de renforcement des capacités.

ANNEXE 1. INDICATEURS DES STATUT ET TENDANCES ET DES LIEUX DE REPRODUCTION.

Les cellules grisées indiquent une manière différente ou complémentaire d'interroger l'indicateur dans la base de données.

2	Sites de reproduction	2004		2012	
		Comptage	%	Comptage	%
S2.1 a)	Îles contenant des modificateurs de l'habitat (rat noir, rat brun, bétail, lapin à queue de coton, cervidés, lièvre européen, souris commune, porc domestique, rat polynésien, lapin européen, renne, mouton domestique)			38	15.3
S2.1 b)	Îles contenant des prédateurs connus/potentiels (rat noir, rat brun, phalanger-renard [brushtail possum], chat haret, chien, furet, souris commune, rat polynésien, hermine)			31	12.5
P2.1	Sites sur lesquels planent des menaces - faibles			42	7.3
P2.1	Sites sur lesquels planent des menaces - moyennes			8	1.4
P2.1	Sites sur lesquels planent des menaces - élevées			1	0.2
P2.1	Sites sur lesquels planent des menaces - très élevées			0	0
R2.1	Sites appliquant des mesures d'éradication/de gestion				
R2.2	Sites dotés de plans de gestion courants (c'est-à-dire non expirés)				
R2.3	Sites dotés d'un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou de quarantaine)			14	2.5
3	Statut et tendances	2004		2012	
		Comptage	%	Comptage	%
S3.1 a)	Sites dont le comptage de population est d'exactitude moyenne ou supérieure (à 50 % près – ou moins – du chiffre indiqué)				
S3.1 b)	Populations (groupes d'îles) dénombrées au cours des 10 dernières années (au moins un site par groupe d'îles)			100	70.9
S3.1 c)	Populations (groupes d'îles) dénombrées au cours des 20 dernières années (au moins un site par groupe d'îles)			113	80.1
S3.1 b)	Populations (groupes d'îles) dénombrées au cours des 10 dernières années (tous les sites par groupe d'îles)			68	48.2
S3.1 c)	Populations (groupes d'îles) dénombrées au cours des 20 dernières années (tous les sites par groupe d'îles)			88	62.4
S3.1 b)	Sites dénombrés au cours des 10 dernières années				
S3.1 c)	Sites dénombrés au cours des 20 dernières années				
S3.2	Sites (ou parties de site) avec surveillance annuelle continue - population			4	0.7
S3.2	Populations (groupes d'îles) surveillées chaque année (y compris les parties de sites) au cours des cinq dernières années – 5 années sur 5			16	11.4
S3.2	Populations (groupes d'îles) surveillées chaque année (y compris les parties de sites) au cours des 10 dernières années – 10 années sur 10			9	6.4
S3.3	Sites (ou parties de site) avec surveillance annuelle continue - démographie			4	0.7

3	Statut et tendances	2004		2012	
		Comptage	%	Comptage	%
S3.4 a)	Populations (groupes d'îles) - Tendance inconnue au cours des 10 dernières années			120	85.1
S3.4 b)	Populations (groupes d'îles) - Tendance ↑ au cours des 10 dernières années			10	7.1
S3.4 b)	Populations (groupes d'îles) - Tendance ↔ au cours des 10 dernières années			3	2.1
S3.4 b)	Populations (groupes d'îles) - Tendance ↓ au cours des 10 dernières années			7	5.0
S3.4 b)	Populations (groupes d'îles) - Tendance indéterminée au cours des 10 dernières années			1	0.7
S3.4 b)	Populations (groupes d'îles) - Tendance ↑ au cours des 20 dernières années			7	5.0
S3.4 b)	Populations (groupes d'îles) - Tendance ↔ au cours des 20 dernières années			1	0.7
S3.4 b)	Populations (groupes d'îles) - Tendance ↓ au cours des 20 dernières années			3	2.1
S3.4 b)	Populations (groupes d'îles) - Tendance inconnue au cours des 20 dernières années			130	92.2
Total sites = 571, total îles = 248 et total populations (groupes d'îles) = 141					
Au cours des 5 dernières années = 2006-2010 (2012)					
Au cours des 10 dernières années = 2001-2010 (2012)					
Au cours des 20 dernières années = 1991-2010 (2012)					